

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83  
Présents : 30  
Représentés (pouvoirs) : 8

Date de première convocation : 03/02/2023  
Date de deuxième convocation : 10/02/2023

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération 28 / 02 2023

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 16 FEVRIER 2023**

Délibération n° DCS/2023/04

**OBJET : CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LES MARCHES M2022 03 FONCIER ET  
M2022 05 TOURISME**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE SEIZE FEVRIER**

**Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCOT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 09 février 2023 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.**

**Etaient présents ou représentés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** PANSERI Jean-Marc, BONNARDEL Jérôme, BRIOULLE Jean-Pierre représenté par GILARDEAU Christian (pouvoir), CONTOZ Jean-François, GILARDEAU Christian, BUTEL Alexandra, SELLIER Jacques

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar :** GUILLÉ Raphaël, BOYER Christophe, MONFORT Didier, DABAT Marc-André, GAILLAND Frédéric suppléant de DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean représenté par GUILLÉ Raphaël (pouvoir), GARCIN Bernard représenté par DABAT Marc-André (pouvoir), GINSBERG RIGAUD Catherine représentée par MACLE Josiane (pouvoir), MACLE Josiane, BOYER Pierre suppléant de PY Martine, ROUSTANG Benoît, RICOU Patrick suppléant de SARRAZIN Bruno

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance :** BOURGADE Béatrice, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, COGORDAN André suppléant de PONS Julien, SOLOMIAC Florence

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance :** LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, COMBE Hervé représenté par DUGELAY Denis (pouvoir), DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GRENIER Maryvonne représenté par BROCHIER Jean-Louis (pouvoir), GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian représenté par MOSTACHI Ginette (pouvoir), MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, ODDOU Rémy, BENOITS Yves

**Etaient absents ou excusés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BOURGAT Michel, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques,

FROGET Alain, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, ALLEMAND Georges, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar** : ACHIN Richard, BELLON Marie, BERNARD Julie, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BONNABEL Eveline, CARLUE Ivan, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, MOREL Christian, RAYNE Jean-Michel

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance** : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, CHEVALIER Florence, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance** : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEC Patrick, ALLEGRA Francesco, BUTZBACH Pimprenelle, COSTORIER Rémi, GAY-PARA Michel, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric.

**Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

Marie-Josée COTTI, déléguée suppléante (Rochebrune, CCSPVA),  
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,  
L. NIVOU, chargée de mission développement territorial.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Objectif ZAN » de l'ADEME, dont le Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise est lauréat, la candidature du Syndicat Mixte s'est articulée autour de trois axes :

- Améliorer la connaissance des gisements fonciers du territoire dans l'enveloppe urbaine ;
- Améliorer la connaissance des marchés immobiliers et fonciers de l'Aire Gapençaise pour anticiper les impacts du Zéro Artificialisation Nette sur les prix de l'immobilier et du foncier ;
- Améliorer la connaissance du parc d'immobilier de loisirs sur le territoire.

L'axe 1 a fait l'objet d'un appui supplémentaire de la Région SUD-PACA, visant à la réalisation d'études pré-opérationnelles sur des sites stratégiques repérés via l'état des lieux.

Pour mener ces différentes missions, le Syndicat Mixte a lancé deux consultations pour recruter des prestataires en s'appuyant sur l'équipe du Syndicat Mixte et les travaux déjà réalisés en interne :

- La consultation M 2022\_03\_Foncier, expirée le 30 janvier 2023, comportait deux lots. Le lot 1 porte sur la réalisation d'un état des lieux des gisements fonciers dans l'enveloppe urbaine, la priorisation de ces gisements et la réalisation d'études pré-opérationnelles sur 4 gisements stratégiques. Ce lot a reçu 5 offres. Le lot 2 consiste en la réalisation d'une analyse du marché immobilier et foncier de l'Aire Gapençaise et de son évolution sur les dix dernières années. Ce lot a reçu 3 offres ;
- La consultation M 2022\_05\_Tourisme a expiré le 6 février 2023 et a reçu 3 offres. Elle portait sur la réalisation d'un état des lieux de l'immobilier de loisir marchand et non marchand et de son évolution, avec un focus sur les stations de ski du territoire.

En ce qui concerne le lot 1 de la consultation M2022\_03\_FONCIER, conformément au règlement de consultation les quatre premiers candidats ont été reçus en audition (quatre en raison de l'égalité de note entre deux candidats) par les élus siégeant à la CAO et des partenaires (DDT05, technicienne de la CCCV). Au vu des notes à l'issue de cette audition, il est proposé de retenir le bureau d'études Planed, dont la composition de l'équipe, les références, le mémoire technique et l'offre financière ont obtenu les meilleures notes.

En ce qui concerne le lot 2 de la consultation M2022\_03\_FONCIER, les trois offres nécessitaient des précisions techniques et financières. Une négociation par courrier a donc été initiée pour éclaircir un certain nombre de points. A l'issue de cette négociation, le bureau d'étude ADEQUATION sort en tête de l'analyse des offres.

Enfin, en ce qui concerne la consultation M2022\_05\_TOURISME, les trois offres ont fait l'objet d'une analyse des offres rigoureuse. Le bureau d'études MDP Consulting, basé à Meylan, sort en tête de cette évaluation.

Les différents éléments d'analyse ont été présentés en bureau syndical du 9 février 2023.

Suite à la présentation de ces éléments :

Le conseil syndical accepte la proposition du Président et l'autorise, à l'unanimité, à signer le marché M2022\_03\_FONCIER lot 1 avec le bureau d'études Planed pour un montant de 47 825€ HT ;

Le conseil syndical accepte la proposition du Président et l'autorise, à l'unanimité, à signer le marché M2022\_03\_FONCIER lot 2 avec le bureau d'études Adequation pour un montant 10 300€ HT ;

Le conseil syndical accepte la proposition du Président et l'autorise, à l'unanimité, à signer le marché M2022\_05\_Tourisme avec le bureau d'études MDP Consulting pour un montant 33 939,5€ HT ;

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIÉ OU NOTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE À LA DATE DE DÉPÔT EN PRÉFECTURE.

Le Président,  
Benoît ROUSTANG



